

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑫① Numéro de dépôt: **88450033.1**

⑫⑤ Int. Cl.⁴: **B 42 F 17/02**
B 42 F 17/08

⑫② Date de dépôt: **05.08.88**

⑫③ Priorité: **10.09.87 FR 8712664**

⑫④ Date de publication de la demande:
15.03.89 Bulletin 89/11

⑫⑥ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **SOCIETE DACOTA SA**
Vacquiers
F-31340 Villemur sur Tarn (FR)

Daigre, Jean Claude
Vacquiers
F-31340 Villemur sur Tarn (FR)

⑦② Inventeur: **Daigre, Jean Claude**
Vacquiers
F-31340 Villemur-sur-Tarn (FR)

⑦④ Mandataire: **Ravina, Bernard**
Cabinet Bernard RAVINA 24, boulevard Riquet
F-31000 Toulouse (FR)

⑫④ **Elément de rangement pour documents ou autres et un ensemble de rangement à casiers inclinés constitués de plusieurs des dits éléments.**

⑫⑦ La présente invention concerne un élément de rangement pour documents ou autres et un ensemble de rangement à casiers inclinés obtenu à partir de plusieurs des dits éléments.

L'élément de rangement selon l'invention est constitué d'une plaque pliée définissant des arêtes (2) et des parois (3) comprenant un dossier (3A), une assise (3B) formant une arête (2A) avec le dossier (3A), une surface de support (3C) et une paroi de liaison (3D) entre l'assise (3B) et la surface de support (3C) et formant respectivement avec ces dernières une arête (2B) et une arête (2C). L'élément de rangement se caractérise essentiellement en ce que la paroi de liaison est pliée dans la même direction que le dossier (3A) par rapport à l'assise (3B) de façon à former avec le dit dossier et la dite assise un U à ailes inégales, en ce que la surface de support (3C) est pliée dans la direction opposée à l'assise (3B) par rapport à la paroi de liaison (3D), en ce que l'arête (2B) est destinée à reposer sur une surface (4) ou sur un autre élément de rangement et en ce que le bord transversal de la surface de support (3C) est destiné à reposer sur la dite surface de telle manière que le dossier (3A) soit incliné au dessus de l'assise (3B).

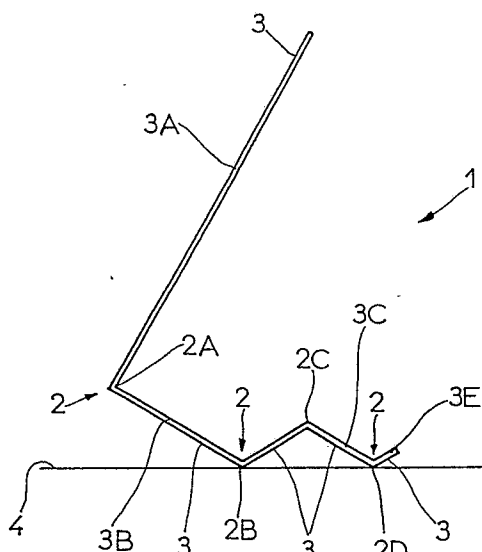


Fig.1

Description

ELEMENT DE RANGEMENT POUR DOCUMENTS OU AUTRES ET ENSEMBLE DE RANGEMENT A CASIERS INCLINES CONSTITUES DE PLUSIEURS DES DITS ELEMENTS.

La présente invention concerne un élément de rangement pour documents ou autres et un ensemble de rangement à casiers inclinés constitués de plusieurs des dits éléments.

Les ensembles de rangement à casiers inclinés existant sont pour la plupart constitués par des parois de séparation planes logées entre deux étagères horizontales dotées d'encoches ou d'orifices pour le blocage des dites parois. Ces ensembles sont utilisés pour leur commodité de rangement et pour le bon maintien des documents qu'ils procurent. Cependant ces ensembles présentent des inconvénients pour leur montage et leur démontage qui ne sont ni aisés ni rapides.

Le brevet français n° 2 544 667 pallie à ces inconvénients de montage et de démontage en proposant un casier oblique modulable réalisé à partir de plaques identiques conformées en W.

Ces plaques sont posées sur une étagère et reposent les unes sur les autres sans nécessiter de moyens de blocage.

Cependant ce casier modulable présente un inconvénient sur le maintien en position des plaques.

En effet ces plaques sont destinées à s'autobloquer entre elles par le poids des documents qu'elles supportent, toutefois la forme en W de ces plaques ne permet pas un autoblocage sûr. Les plaques formant le casier selon ce brevet sont pourvues d'une paroi (la plus longue) contre laquelle s'appuient les documents qui est inclinée vers l'arrière par rapport aux autres parois formées dans la plaque. Ainsi l'appui des documents sur cette paroi tend à soulever les autres parois et donc à faire basculer vers l'arrière la plaque.

Chaque plaque repose sur une partie d'une autre plaque disposée derrière elle et il est donc nécessaire de charger les compartiments de ce casier formés par ces plaques en W suivant un ordre déterminé afin que les dites plaques ne se renversent pas.

La présente invention vise à obvier à cet inconvénient en proposant un élément de rangement qui par sa forme et son association avec un autre élément identique s'autobloque par rapport à cet autre élément lorsqu'il est chargé.

A cet effet l'élément de rangement pour documents ou autres est constitué d'une plaque pliée suivant plusieurs lignes définissant des arêtes et des parois comprenant un dossier, une assise formant une arête avec le dossier, une surface de support destinée à recevoir un autre élément de rangement et une paroi de liaison entre l'assise et la surface de support et formant respectivement avec cette dernière deux arêtes et se caractérise essentiellement en ce que la paroi de liaison est pliée dans la même direction que le dossier par rapport à l'assise de façon à former avec le dit dossier et la dite assise un U à ailes inégales, en ce que la surface de support est pliée dans la direction opposée à l'assise par

rapport à la paroi de liaison, en ce que l'arête entre l'assise et la paroi de liaison est destinée à reposer sur une surface ou sur un autre élément de rangement et en ce que le bord transversal de la surface de support est destinée à reposer sur la dite surface, de telle façon que le dossier soit incliné au dessus de l'assise. Suivant une autre caractéristique de l'élément de rangement selon l'invention la surface de support est parallèle à l'assise.

La présente invention concerne également un ensemble de rangement à casiers inclinés qui est obtenu à partir de plusieurs éléments de rangement et est doté d'un élément de rangement terminal disposé sur la surface de support d'un élément de rangement d'extrémité, le dit élément de rangement terminal étant doté d'un dossier, d'une assise et d'une paroi de liaison inclinées les unes par rapport aux autres de façon identique aux autres éléments de rangement selon l'invention.

D'autres avantages et caractéristiques apparaîtront dans la description qui va suivre d'une forme préférentielle de réalisation illustrée aux dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif en lesquels:

- la figure 1 est une vue de côté de l'élément de rangement selon l'invention.

- la figure 2 est une vue de côté d'un ensemble de rangement obtenu à partir d'une pluralité d'éléments selon l'invention

- la figure 3 est une vue en perspective de l'élément de rangement

- la figure 4 est une vue en perspective d'un élément de rangement terminal selon l'invention.

Tel que représenté aux figures 1 et 3 l'élément de rangement de documents ou autres est constitué d'une plaque 1 pliée suivant plusieurs lignes définissant des arêtes 2 et des parois 3 et reposant sur une surface 4 et/ou sur un autre élément selon l'invention par au moins deux de ses arêtes.

Les parois 3 formées par pliage de la plaque 1 comprennent un dossier 3A qui est la paroi de plus grande longueur et contre une face duquel s'appuient les documents, une assise 3B formant une arête 2A avec le dossier 3A et supportant les documents, une surface de support 3C sur laquelle est destinée à venir se placer un autre élément selon l'invention et une paroi de liaison 3D entre l'assise 3B et la surface de support 3C et formant respectivement avec ces dernières une arête 2B et une arête 2C.

Préférentiellement la plaque 1 est rectangulaire et les lignes de pliages sont parallèles les unes aux autres et perpendiculaires aux bords de la dite plaque.

De façon préférentielle le dossier 3A est perpendiculaire à l'assise 3B.

La paroi de liaison 3D formant une arête 2B avec l'assise 3B est pliée dans la même direction que le dossier 3A par rapport à l'assise 3B de façon à

former avec le dit dossier et la dite assise un U à ailes inégales, la surface de support 3C formant une arête 2C avec la paroi de liaison 3D est pliée dans la direction opposée à l'assise 3B par rapport à la paroi de liaison 3D.

L'élément de rangement selon l'invention repose sur une surface 4 par l'arête 2B entre l'assise 3B et la paroi de liaison 3D et par le bord transversal de la surface de support 3C de façon que le dossier 3A soit incliné au dessus de l'assise 3B. L'angle entre l'assise 3B et la paroi de liaison 3D est de préférence supérieur à 90° pour des raisons qui seront énoncées plus avant.

La surface de support 3C est pliée par rapport à la paroi de liaison 3D de façon à être parallèle à l'assise 3B.

L'ensemble de rangement tel que représenté en figure 2 est obtenu à partir de plusieurs éléments selon l'invention.

La surface de support 3C d'un élément de rangement reçoit l'assise 3B d'un autre élément.

La surface de support 3C d'un élément étant parallèle à l'assise 3B du même élément on comprendra aisément que le dossier 3A d'un élément est parallèle au dossier 3A de l'élément qu'il supporte par sa surface de support 3C.

Ainsi l'ensemble de rangement comporte plusieurs casiers 5 inclinés tous de façon identique et définis chacun par le dossier 3A et l'assise 3B d'un premier élément et par le dossier 3A de l'élément disposé sur la surface de support du dit premier élément.

Les documents disposés dans un casier 5 reposent sur l'assise 3B d'un premier élément et s'appuient contre le dossier 3A de l'élément porté par le dit premier élément.

Avantageusement l'élément de rangement selon l'invention est doté d'un moyen de blocage sur sa surface de support 3C d'un autre élément de rangement.

Ce moyen de blocage est constitué préférentiellement par un talon 3E formant avec la dite surface support une arête 2D et obtenu par pliage en direction opposée à la paroi de liaison 3D par rapport à la surface de support 3C.

Le talon 3E est plié de telle manière à être parallèle à la paroi de liaison 3D. L'arête 2D entre le talon 3E et la surface de support 3C est destiné à reposer sur la surface 4.

Ainsi le talon 3E d'un premier élément de rangement selon l'invention bloque en translation sur la surface de support 3C un autre élément de rangement placé sur la dite surface de support par appui d'une partie de la paroi de liaison 3D de cette autre élément contre le dit talon.

Préférentiellement la longueur du talon 3E est inférieure ou égale à la longueur de la paroi de liaison 3D.

Ainsi l'arête 2B entre l'assise et la paroi de liaison 3D d'un élément de rangement est logée au niveau de l'arête 2D entre le talon 3E et la surface de support 3C d'un premier élément.

Pour un élément placé au milieu de l'ensemble de rangement, l'arête 2B de cet élément repose sur un autre élément placé derrière lui et l'arête 2D du dit

premier élément repose sur la surface 4.

Seul le premier élément de l'ensemble de rangement repose sur la surface 4 par ses arêtes 2B et 2D. Le chargement d'un casier 5 de l'ensemble selon l'invention par des documents provoque le blocage d'un élément de rangement par rapport à l'autre.

En effet les documents sont supportés par l'assise 3B d'un premier élément et s'appuient sur le dossier 3A d'un autre élément placé sur le dit premier. Cet appui des documents sur le dossier 3A d'un élément placé devant favorise le calage de celui sur l'élément qui le supporte.

De plus la répartition du poids des documents sur l'assise 3B d'un premier élément favorise également le calage de celui-ci sur l'élément de rangement qui le supporte.

Il n'existe donc aucun risque de basculement d'un élément ou d'un autre lors du chargement d'un ou plusieurs casiers quelconques.

Les éléments de rangement sont donc placés les uns derrière les autres et les uns sur une partie des autres et forment un ensemble de rangement sur une surface 4 qui peut être constituée d'une étagère d'une armoire ou autre.

Préférentiellement les éléments de rangement sont alignés les uns derrière les autres pour former l'ensemble de rangement.

Le dit ensemble de rangement est doté à une de ces extrémités d'un élément de rangement qui ne définit pas de casier 5 entre son dossier 3A et son assise 3B avec le dossier 3A d'un autre élément comme c'est le cas pour tous les autres éléments de l'ensemble mais qui est pourvu toutefois d'une surface support 3C et d'un talon 3D.

Afin de former un autre casier 5 avec cet élément de rangement d'extrémité l'ensemble de rangement est pourvu d'un élément de rangement terminal 6.

Tel que représenté en figure 4 l'élément de rangement terminal est constitué de façon identique à l'élément de rangement et est dépourvu d'une surface de support 3C et d'un talon 3E et sa paroi de liaison 3D est de longueur sensiblement égale à celle du talon 3E d'un élément de rangement selon l'invention.

Ainsi cet élément terminal 6 est placé sur la surface de support 3C du dernier élément de rangement par son assise 3B et est bloqué sur celui-ci par l'appui de sa paroi de liaison 3D contre le talon 3E du dit dernier élément.

Ainsi le dossier 3A de cet élément terminal 6 forme un casier 5 avec le dernier élément de rangement de l'ensemble.

Accessoirement cet élément de rangement terminal 6 peut être fixé contre le dernier élément de rangement de l'ensemble par tout moyen connu par exemple par visserie ou autre.

Cet élément terminal 6 permet de former un dernier casier 5 sans allonger l'ensemble de rangement.

Selon un autre avantage de l'élément de rangement selon l'invention l'angle entre l'assise 3B et la paroi de liaison 3D est supérieur à 90° afin de pouvoir lors du transport empiler les éléments de rangement les uns sur les autres c'est-à-dire à placer les assises 3B des éléments les uns sur les

autres et donc les dossiers 3A les uns contre les autres.

L'élément de rangement selon l'invention est préférentiellement métallique mais peut être réalisé en tout autre matière suffisamment rigide.

L'élément de rangement est de fabrication très simple et est peu onéreux et permet la réalisation rapide et sans accessoire de fixation d'un ensemble de rangement à casiers inclinés.

La présente invention peut recevoir tout aménagements et toutes variantes dans le domaine des équivalents techniques sans pour autant sortir du cadre du présent brevet.

Revendications

R1/ Elément de rangement pour documents ou autres constitué d'une plaque (1) pliée définissant des arêtes (2) et des parois (3) comprenant un dossier (3A), une assise (3B) formant une arête (2A) avec le dossier (3A), une surface de support (3C) destinée à recevoir un autre élément de rangement et une paroi de liaison (3D) entre l'assise (3B) et la surface de support (3C) et formant respectivement avec ces dernières une arête (2B) et une arête (2C), élément caractérisé en ce que la paroi de liaison est pliée dans la même direction que le dossier (3A) par rapport à l'assise (3B) de façon à former avec le dit dossier et la dite assise un U à ailes inégales, en ce que la surface de support (3C) est pliée dans la direction opposée à l'assise (3B) par rapport à la paroi de liaison (3D), en ce que l'arête (2B) entre l'assise (3B) et la paroi de liaison (3D) est destinée à reposer sur une surface (4) ou sur un autre élément de rangement et en ce que le bord transversal de la surface de support (3C) est destiné à reposer sur la dite surface (4) de telle manière que le dossier (3A) soit incliné au dessus de l'assise (3B).

R2/ Elément de rangement selon la revendication 1 caractérisé en ce que la surface de support (3C) est parallèle à l'assise (3B).

R3/ Elément de rangement selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'angle entre l'assise (3B) et la paroi de liaison (3D) est supérieur à 90°.

R4/ Elément de rangement selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dossier (3A) et l'assise (3B) sont perpendiculaires.

R5/ Elément de rangement selon la revendication 1 pourvu d'une surface de support (3D) destinée à recevoir un autre élément de rangement, caractérisée en ce qu'il est pourvu d'un moyen de blocage en translation de l'élément de rangement disposé sur la surface de support (3C).

R6/ Elément de rangement selon les revendications 1 et 5 caractérisé en ce que le moyen de blocage est constitué d'un talon (3E) formant avec la surface de support (3C) une arête (2) et

obtenu par pliage en direction opposée à la paroi de liaison (3D) par rapport à la dite surface de support.

R7/ Elément de rangement selon les revendications 1 et 6 caractérisé en ce que le talon (3E) est parallèle à la paroi de liaison (3D).

R8/ Ensemble de rangement de documents ou autres à casiers (5) inclinés caractérisé en ce qu'il est constitué de plusieurs éléments de rangement selon l'ensemble des revendications précédentes.

R9/ Ensemble de rangement selon la revendication (8) doté d'un élément de rangement terminal (6) disposé sur la surface support (3C) d'un élément de rangement d'extrémité selon les revendications 1 à 7 caractérisé en ce que l'élément de rangement terminal (6) est doté d'un dossier (3A), d'une assise (3B) et d'une surface de liaison (3D) inclinés les uns par rapport aux autres de façon identique à un élément de rangement selon les revendications 1 à 7.

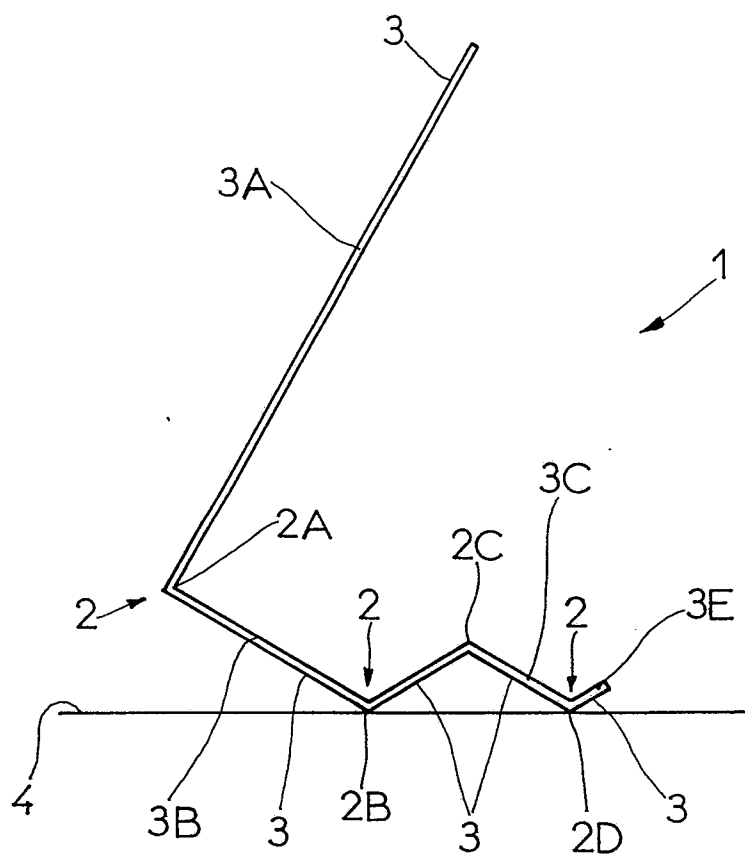
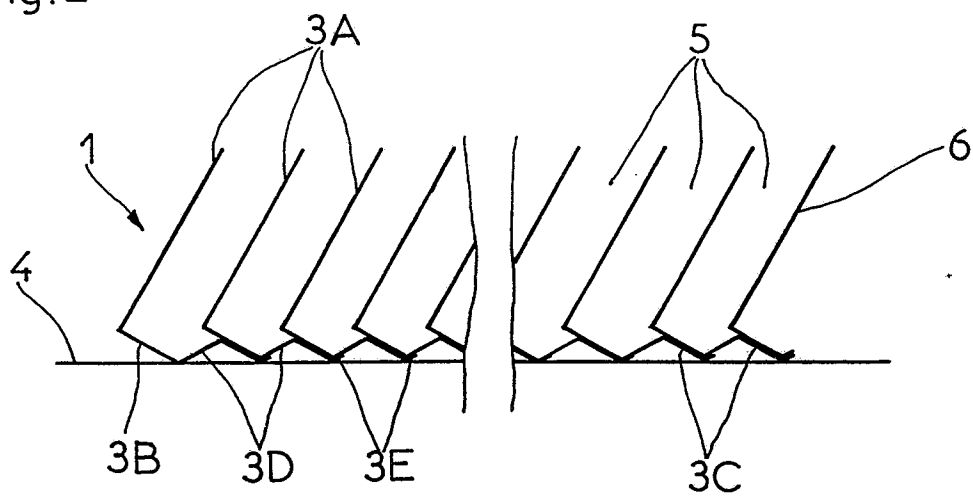
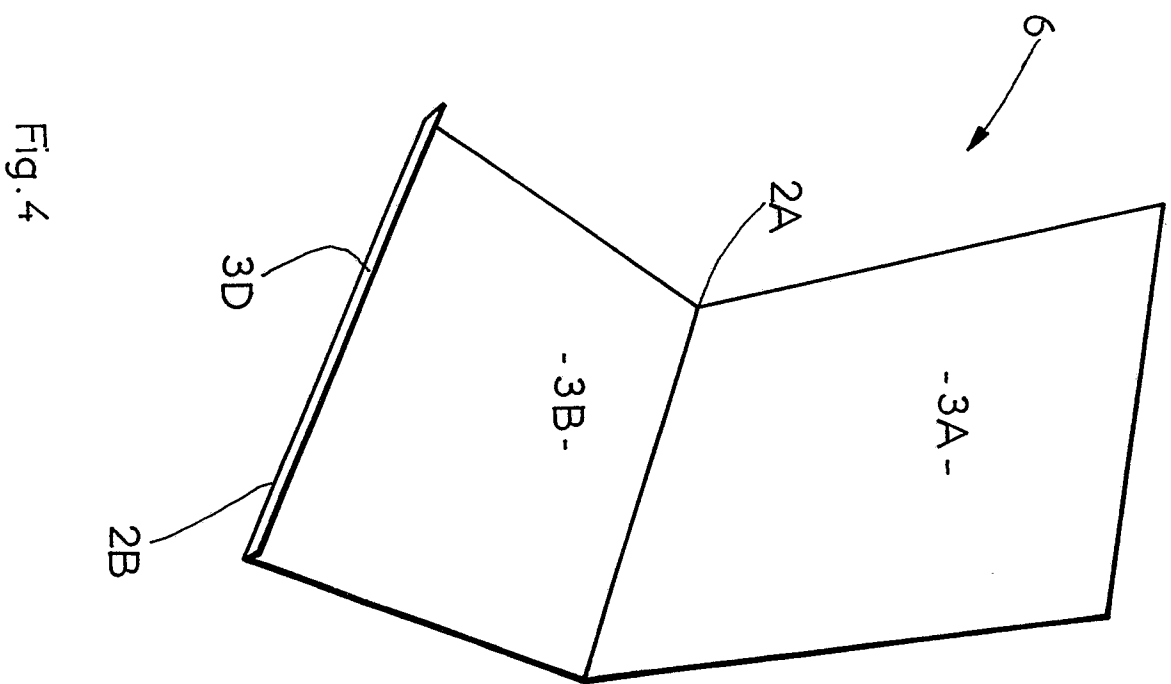
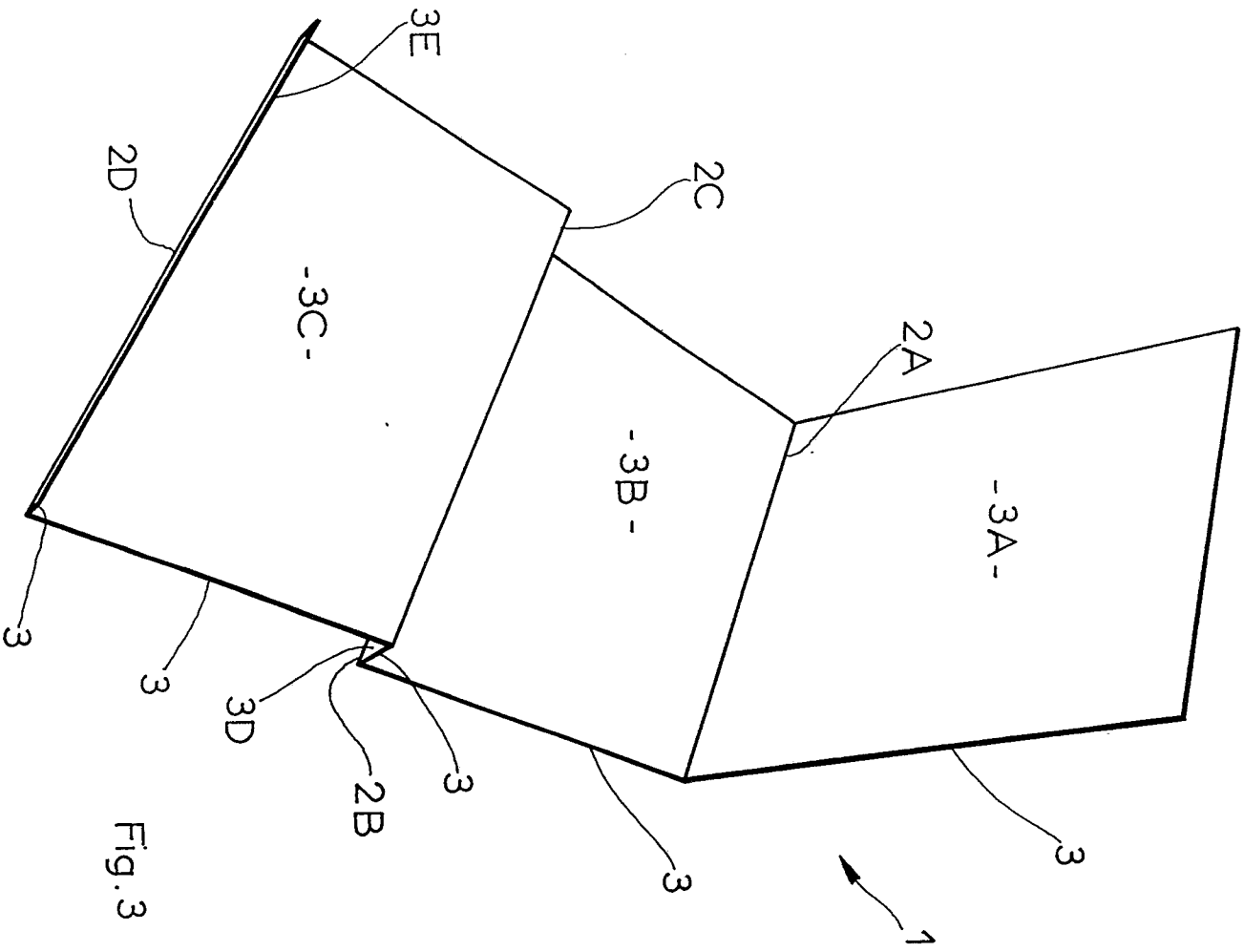


Fig.1

Fig.2







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 45 0033

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	US-A-1379790 (E.P. WATREHOUSE) * page 1, ligne 105 - page 2, ligne 5; figure 1 *	1	B42F17/02 B42F17/08
D,A	FR-A-2544667 (SERVICE EQUIPEMENTS FRANCE) * revendication 1; figures 2, 7 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B42F A47B A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23 DECEMBRE 1988	Examineur MEULEMANS J. P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	